

**FICHE DE DONNEES DE SECURITE**

Selon le règlement 1907/2006/CE

REGULEX**1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE**

Identité	REGULEX
Usage	Code GIFAP : SL
Fournisseur	Régulateur de croissance utilisable sur pommier et cerisier PHILAGRO France Parc d'Affaires de Crécy 2, rue Claude Chappe 69771 Saint-Didier-au-Mont-d'Or Cedex France / Tel. : 04.78.64.32.64 / Fax : 04.72.53.04.58 fds@philagro.fr
Numéro de téléphone d'urgence	0800 21 01 55
Organisme consultatif officiel	ORFILA Tel. 01.45.42.59.59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Aucun connu.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Ce produit doit être considéré comme une préparation selon les directives CE.

Information sur les composants dangereux :**Description chimique** Gibbérellines A4A7, concentré soluble, 10 g/l

Composition/Renseignements sur les ingrédients

Numéro	% poids	N° CAS	Nom chimique	
1	1,11	GA4 : 468-44-0	Gibbérelline A4	
		GA7 : 510-75-8	Gibbérelline A7	
Numéro	N° CE	N° Annexe-1	Symbole(s)	Phrase(s) de risque
1			Aucun	Aucune

4. PREMIERS SECOURS

Symptômes et effets	Aucun symptôme caractéristique ni effet connu.
Premiers secours	En cas de doute, consulter un médecin.
Généralités	Mettre à l'air frais. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
Inhalation	Retirer les vêtements souillés. Laver immédiatement au savon et à l'eau.
Peau	Rincer complètement avec beaucoup d'eau. Les paupières doivent être écartées du globe oculaire pour assurer un rinçage complet. Consulter un médecin si une irritation apparaît.
Yeux	
Ingestion	Ne pas faire vomir. Ne rien faire avaler à une personne inconsciente. Si le patient est conscient, rincer la bouche avec de l'eau. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
Avis aux médecins	Pas d'antidote spécifique connu, traitement symptomatique.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction	Poudre chimique sèche, dioxyde de carbone, mousse, sable, brouillard d'eau.
Moyen d'extinction inapproprié	Aucun connu
Produit de décomposition/combustion dangereux	La combustion peut engendrer des vapeurs toxiques ou irritantes.
Equipement de protection	Porter un appareil respiratoire autonome. Porter des vêtements de protection adéquats et une protection pour les yeux / le visage.
Informations supplémentaires	Si de l'eau est utilisée, contenir l'écoulement et ne pas laisser s'échapper dans le tout à l'égout ou dans les cours d'eau.

**FICHE DE DONNEES DE SECURITE**

Selon le règlement 1907/2006/CE

REGULEX

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles	Pour une protection appropriée, voir section 8.
Précautions pour l'environnement	Ne pas laisser s'échapper dans le tout à l'égout ou dans les cours d'eau.
Méthodes de nettoyage	Absorber immédiatement tout déversement avec un produit adapté tel que sciure de bois, argile absorbante, sable ou terre. Recueillir l'épandage dans un emballage étanche. Nettoyer les surfaces contaminées avec de l'eau et du savon. Ne pas rejeter les eaux de nettoyage dans l'environnement. Eliminer en tant que déchets suivant les réglementations locales (voir section 13).

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation	Les précautions usuelles de manipulation des produits chimiques doivent être appliquées. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Pour la protection du personnel, voir la rubrique 8.
Conditions de stockage	Stocker dans le récipient d'origine, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver hors de portée des enfants. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Tenir à l'abri du gel.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesures d'ordre technique	Assurer une ventilation adéquate. Aux champs, éviter l'exposition au brouillard de pulvérisation
Limites d'exposition	Aucune limite d'exposition n'a été établie pour ce produit.
Protection personnelle	
Respiratoire	Respecter les précautions d'usage lors de la manipulation de produits chimiques
Main	Porter des gants de protection en nitrile. L'épaisseur minimum doit être de 0,3 mm et de longueur minimale de 30 ou 35 cm.
Yeux	Porter des lunettes de sécurité.
Peau et corps	Porter un vêtement de protection approprié.
Autres informations	Laver les vêtements avant de les réutiliser.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	Liquide
Couleur	Incolore à jaune pâle
Odeur	Pas d'odeur caractéristique
Point/intervalle d'ébullition	Approximativement 187°C
Point de cristallisation	Approximativement -59°C
Point d'éclair	103°C
Inflammabilité	Non inflammable
Température d'auto-inflammabilité	371°C
Propriétés d'explosivité	Non explosif (basé sur la composition)
Limites d'explosibilité	Mini : 2,6% maxi : 12,6 % (propylène glycol)
Propriétés oxydantes	Non oxydant (basé sur la composition)
Pression de vapeur	Non déterminée (Gibberelline A4 : Vp= 0,1598 Pa à 22°C ; Gibberelline A7 : Vp= 0,0667 Pa à 22°C)
Densité	1,04 g/ml (20,5°C)
Densité en vrac	Non applicable
Solubilité dans l'eau	Miscible dans l'eau (solubilité du GA4A7 TG = 294-369 mg/l)
pH	4,1 (solution à 1% dans l'eau)
Coefficient de partage n-octanol/eau	Non applicable (GA4: log Pow = 2,34 et GA7 : log Pow = 2,25)
Densité relative de la vapeur (air = 1)	2,62
Viscosité	59,7 cSt (à 20°C)
Tension de surface	59,3 mN/m (22°C)

**FICHE DE DONNEES DE SECURITE**

Selon le règlement 1907/2006/CE

REGULEX**10. STABILITE ET REACTIVITE**

Stabilité	Stable dans les conditions de stockage et de manutention recommandées (voir la rubrique 7).
Conditions à éviter	Eviter les températures élevées.
Incompatibilités	Combustibles
Produits de décomposition dangereux	Risque de vapeurs toxiques et irritantes à haute température (décomposition thermique)

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Nom	Préparation similaire (1,8 g/l de gibbérellines A4A7 + 1,8 g/l de 6-benzyladénine)
Toxicité aiguë	
DL50 Voie orale	Rat : > 5000 mg/kg
DL50 Voie dermique	Lapin : > 5000 mg/kg
CL50 Voie inhalatoire (4 heures)	Rat : > 6,60 mg/l (concentration maximale pouvant être testée, corps entier)
Irritation	
Peau	Légèrement irritant
Yeux	Légèrement irritant
Sensibilisation	Non sensibilisant (test de maximisation)
Autres informations toxicologiques	Gibbérellines A4A7 (substance active) Non mutagène, non tératogène, non cancérigène, non toxique pour la reproduction.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Les données suivantes s'appliquent aux ingrédients énumérés ci-dessous :

Nom	Gibbérellines A4A7 (substance active)
Ecotoxicité	
Poissons	Toxicité aiguë, 96h-CL50 (<i>Oncorhynchus mykiss</i>) : > 96 mg/l
Daphnies	Toxicité aiguë, 48h-CE50 (<i>Daphnia magna</i>) : > 97 mg/l
Algues	Toxicité aiguë, 96h-CE50 (<i>S. capricornutum</i>) : > 100 mg/l
Abeilles	Toxicité aiguë orale, 48h- DL50 (<i>Apis mellifera</i>) : > 100 µg s.a/abeille Toxicité aiguë par contact, 48h- CL50 (<i>Apis mellifera</i>) : > 100 µg s.a/abeille
Vers de terre	Toxicité aiguë 14 jours-CL50 > 1250 mg/kg de sol
Devenir dans l'environnement	
Dégradation abiotique	Stable dans l'eau
Dégradation biotique	Se dégrade naturellement dans l'environnement
Bioaccumulation	Gibberelline A4 : log Pow = 2,34 Gibberelline A7 : log Pow = 2,25

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Emballages	Les emballages commerciaux doivent être complètement vidés. Les rendre inutilisables et se conformer aux règlements et arrêtés en vigueur pour l'élimination (législation locale, régionale ou nationale).
Produit et emballage contaminés	Faire incinérer dans un centre spécialisé agréé les reliquats de produit et les emballages souillés.

**FICHE DE DONNEES DE SECURITE**

Selon le règlement 1907/2006/CE

REGULEX**14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT***Transport terrestre (ADR/RID)***Non réglementé***Transport maritime (IMO/IMDG)***Non réglementé***Transport aérien (ICAO-TI/IATA/DGR)***Non réglementé****15. INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION****Classement actuel :****Classement basé sur
Symbole(s)
Phrase(s) de Risques
Phrase(s) de Sécurité**Tests
Sans classementS2 : Conserver hors de la portée des enfants
S13 : Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux
S20/21 : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation
S49 : Conserver uniquement dans le récipient d'origine**Proposition de classement selon les directives 1999/45/CE et 2009/2/CE :****Classement basé sur
Symbole(s)
Phrase(s) de Risques
Phrase(s) de Sécurité**Tests
Sans classementS2 : Conserver hors de la portée des enfants
S13 : Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux
S20/21 : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation
S49 : Conserver uniquement dans le récipient d'origine
NC**Installations classées****16. AUTRES INFORMATIONS****Délaï de réentrée sur les parcelles traitées :**

« Conformément à l'arrêté du 12/09/2006 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, le délaï de ré entrée pour les travailleurs est de 6 heures après la fin de la pulvérisation. »

Sections modifiées lors de la mise à jour

CE DOCUMENT S'APPLIQUE EN L'ETAT, CONFORME AUX SPECIFICATIONS ET SE LIMITE A L'USAGE MENTIONNE.

Cette fiche complète la notice d'utilisation mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date de révision. Ils sont donnés de bonne foi.